

Conseil d'administration du 07 octobre 2020

Délibération n° 2020-43

relative à l'approbation du marché prestations d'assurances frais de santé et prévoyance pour le personnel de droit privé de l'ANCOLS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.342-2, I, 6°, R. 342-3 et R.342-8 ;

Vu le nouveau code de la commande publique, issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 (partie législative) et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 (partie réglementaire) ;

Vu la délibération n° 2015-05 du 2 avril 2015 relative à la fixation par le conseil d'administration, du montant d'un seuil au-delà duquel les marchés, conventions et contrats devront être approuvés par lui ;

Vu la délibération n° 2015-18 du 29 juin 2015 relative aux conditions générales de passation des marchés ;

Vu la délibération n° 2018-18 du 02 mai 2018 relative à la modification des conditions générales de passation des marchés publics conclus par l'Agence ;

Vu les pièces du marché, à savoir le règlement de consultation, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, le PV de la commission d'ouverture des plis du 05 août 2020, le rapport d'analyse des offres, le PV de la commission consultative d'attribution du 2 octobre 2020.

DÉCIDE

Article unique :

- Le conseil d'administration approuve le marché prestations d'assurances frais de santé et prévoyance pour le personnel de droit privé de l'ANCOLS, par application de la délibération n° 2015-05 du 2 avril 2015
- Le conseil d'administration autorise en conséquence le Directeur général par intérim de l'ANCOLS à signer ce marché avec l'attributaire correspondant.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-la-défense, le 7 octobre 2020
Le Président du conseil d'administration


Gaeremynck (13 Oct 2020 15:37 GMT+2)
Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

43-2020 Délibération Marché d'assurances frais de santé et prévoyance VP

Rapport d'audit final

2020-10-13

Créé le :	2020-10-07
De :	Akim TAÏROU (akim.tairou@ancols.fr)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAA1xXnoQVxk_YGPJedn6IYxHavDvrl3xbq

Historique « 43-2020 Délibération Marché d'assurances frais de santé et prévoyance VP »

-  Document créé par Akim TAÏROU (akim.tairou@ancols.fr)
2020-10-07 - 21:49:31 GMT- Adresse IP : 82.255.151.92
-  Document envoyé par courrier électronique à Gaeremynck (jean.gaeremynck@ancols.fr) pour signature
2020-10-07 - 21:49:52 GMT
-  Courrier électronique consulté par Gaeremynck (jean.gaeremynck@ancols.fr)
2020-10-13 - 13:37:00 GMT- Adresse IP : 77.204.244.182
-  Document signé électroniquement par Gaeremynck (jean.gaeremynck@ancols.fr)
Date de signature : 2020-10-13 - 13:37:20 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 77.204.244.182
-  Accord terminé.
2020-10-13 - 13:37:20 GMT